



Option européenne **au collège Saint-Exupéry**

De quoi s'agit-il ?

L'option **Langue et Culture Européenne (LCE)** a été créée en 1992 pour accompagner « la **nécessité d'ouverture sur l'Europe** et le monde ».

Elle vise à **renforcer le niveau en langue** des élèves et à leur faire acquérir une **connaissance approfondie des pays anglophones** en permettant aux élèves de bénéficier de **deux heures d'anglais supplémentaires** par semaine.

Le projet éducatif de l'établissement pose en son centre **l'accueil des élèves "dans leur diversité avec leurs potentialités, leurs désirs et leurs questions"** de manière à ce qu'ils deviennent **"des adultes libres et responsables dans la société de demain"**. L'option LCE dans sa logique de renforcement à la fois linguistique et culturel s'inscrit tout à fait dans cette visée.

Ce renforcement linguistique et culturel s'adresse à **des élèves qui manifestent un goût et une aptitude suffisants** pour les langues et une **motivation** reconnue par leur professeur au troisième trimestre de 6e.

Comment fonctionne cette option ?

En fin de 6e, les **élèves volontaires** demandent à faire l'option. En fonction de l'avis posé par leur professeur d'anglais et par le conseil de classe du 3^{ème} trimestre, ainsi que du résultat obtenu au test qui sera organisé dans l'établissement **en juin**, un groupe de 25 élèves est constitué.

L'option **débute en 5e** et les élèves s'engagent à la suivre **jusqu'en 3e**. Ils auront **2 heures d'anglais EURO** qui viendront s'ajouter à leur emploi du temps habituel.

NB : le cumul de l'option latin et de l'option anglais euro est possible, mais il est nécessaire d'être vigilant sur la charge de travail que cela implique.

Les élèves qui suivent l'option seront répartis sur deux classes.

Que vont étudier les élèves ?

Il n'existe **pas de programme officiel** pour cette option. Les professeurs choisissent le moyen qui leur paraît le plus efficace pour étudier **la culture** des pays anglophones (souvent l'Angleterre et les Etats Unis) et **faire communiquer** les élèves au maximum en anglais.

Un examen de certification Cambridge (Preliminary for School B1) sera passé pendant l'année de 3^{ème}. Le coût de l'examen viendra s'ajouter aux frais de scolarité (environ 230 euros).

Pourquoi prendre l'option euro anglais en 5e ?

- Pour **améliorer** la maîtrise de l'anglais **oral** (ceux qui suivent l'option ont 5h hebdomadaires de pratique de la langue au lieu de 3h dans les autres classes)
- Pour **améliorer** la maîtrise de l'anglais **écrit**
- Pour bénéficier d'une **ouverture culturelle** sur le monde
- Pour **travailler différemment**